

6A - DE CIGOGNE À LA CHALUÈRE

Balisage jaune

G 13,4 km - 4h00

Départ : place de la mairie

- 1 Prendre vers le nord par la rue des Sapins sur environ 750 m.
- 2 Au panneau directionnel, s'engager à droite dans la forêt, vers l'est. Après 500 m l'itinéraire remonte vers le Nord jusqu'à la source de Ghautifère. Continuer à l'est du bois, vers la gauche sur 500 m.
- 3 Tourner à droite à travers champs et gagner le lieu dit « le Petit Cigogne » -> Suivre la route à gauche sur environ 1 km. Environ 400 m après la ferme « Primage » -> apercevoir à droite.
- 4 Quitter la route et s'engager à gauche sur un chemin à travers champs qui ensuite monte dans les bois. Poursuivre dans la forêt pour atteindre la ferme le Magry. Cette enclave forestière, haire de paix, abrite de jolis prairies humides, lieux de reproduction de multiples animaux.
- 5 Quant la ferme, virer à gauche sur le chemin empierré, sur 50 m, puis à nouveau à gauche sur le chemin entre les champs et entrer dans le Bois de Cigogne. Tourner à droite au panneau directionnel et continuer à travers bois jusqu'à une allée rectiligne. Tourner à gauche, puis aussitôt à droite et traverser le Bois de Prye en descente constante.
- 6 Prendre deux fois à gauche et poursuivre sur 2 km, d'abord Nord-Est, puis Est.
- 7 Tourner à droite et revenir à La Fermeté, par les Loges, en contournant le lavoir.

Plus d'info

Retrouvez toutes les solutions d'hébergement, de restauration et les points de vente de produits locaux à proximité de cet itinéraire sur www.cc-amognescoeurdunivernais.fr

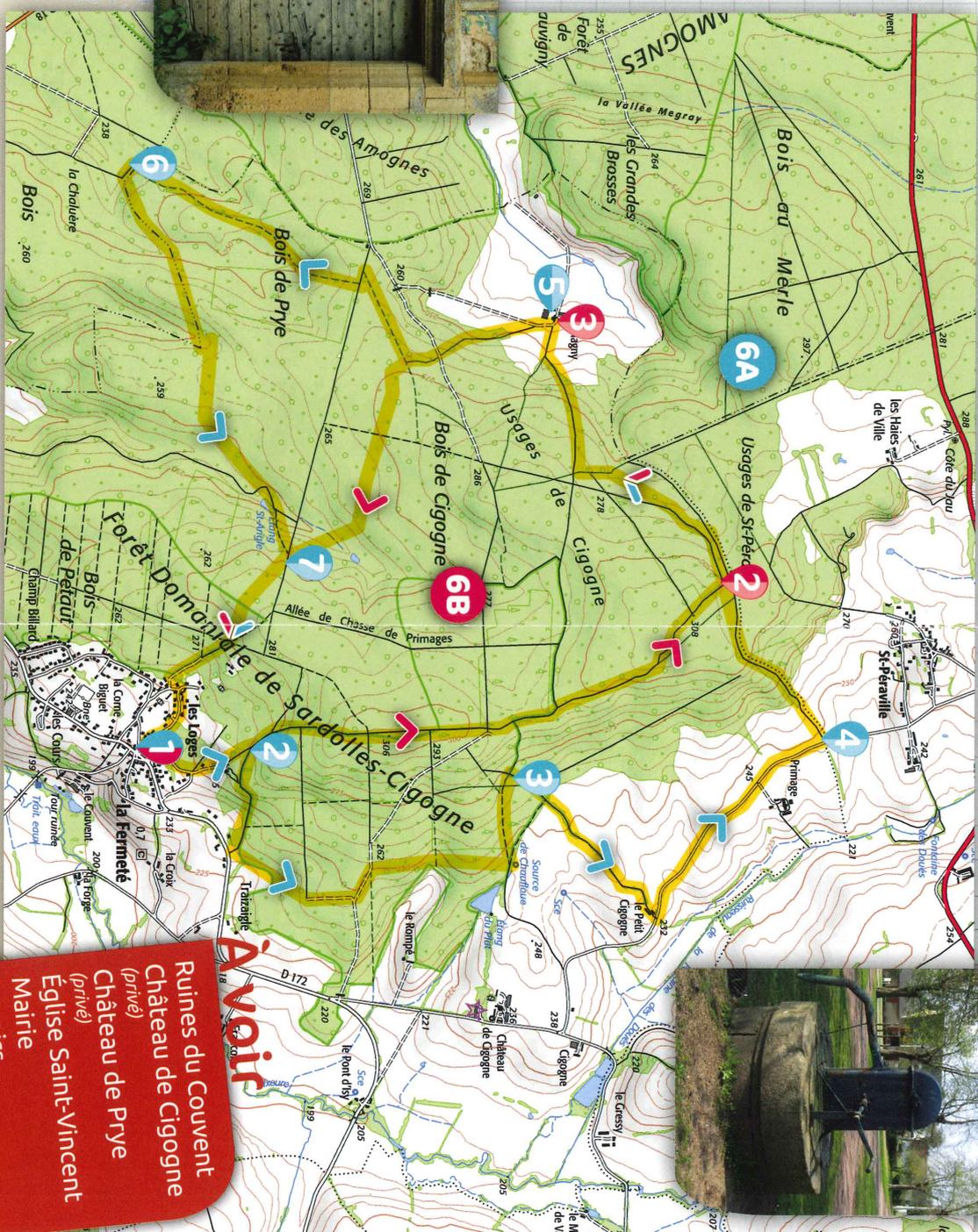
6B - LES USAGES DE CIGOGNE

Balisage jaune

G 8,1 km - 2Hh30

Départ : place de la mairie

- 1 Prendre vers le Nord par la rue des Sapins et suivre toujours ce cap en ignorant les chemins de droite ou de gauche sur environ 2,5 km. Sur le chemin, vous apercevrez certainement d'anciens trous d'extraction de minerai de fer ou des anciennes places à charbon, témoins des usages passés de la forêt nivernaise.



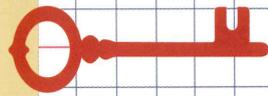
- 2 S'engager à gauche et poursuivre dans la forêt pour atteindre la ferme le Magry.

- 3 Quant la ferme, virer à gauche sur le chemin empierré, sur 50 m, puis à nouveau à gauche sur le chemin entre les champs et entrer dans le Bois de Cigogne. Tourner à gauche au panneau directionnel et suivre toujours vers le Sud-Est pour revenir à La Fermeté, par les Loges, en contournant le lavoir.

À voir

Ruines du Couvent
Château de Cigogne
(privé)
Château de Prye
(privé)
Église Saint-Vincent
Mairie
Lavoirs

Pour aller plus loin



La commune de La Fermeté était constituée de deux paroisses : La paroisse de Praye-sur-l'ixeuire, fondée en 978 et la paroisse de Cigogne érigée en 1083. En 1793, les communes de Praye-sur-l'ixeuire et de Cigogne sont réunies pour former la commune de La Fermeté. Elle compte jusqu'à 1062 habitants en 1820.

De 1240 à 1793, La Fermeté a connu une intense vie monastique : un couvent de moniales y avait développé une structure importante. Des chroniqueurs de l'époque la situaient comme une des plus grandes basiliques de France. Hélas ! Un incendie criminel ruina les édifices. Ces vestiges sont encore visibles au lieu-dit "Le Couvent".

Autres traces de la grandeur passée : des demeures seigneuriales sont encore visibles près des tours de Cigogne et le Château de Praye a, lui, toujours très fière allure.

Le village rassemble aujourd'hui 700 âmes. Trois vallées le sillonnent au fond desquelles trois rivières courent : les Perrins, la Sardolle et l'ixeuire. D'où que l'on vienne, on ne peut se rendre à la Fermeté sans longer ou traverser bois et forêts ce qui confère à notre village sérénité et quiétude.

Les balades vous invitent à découvrir la forêt, le joli bourg avec sa place arborée et son lavoir mais aussi de magnifiques ponts de vue aux couleurs changeantes et aux paysages variés.

Conseils pratiques



Prévoyez de bonnes chaussures de marche, de quoi manger, de quoi boire et de quoi vous protéger du froid, de la pluie et du soleil.

Situés sur un site classé Natura 2000, ces chemins traversent des espaces naturels d'une grande richesse mais fragiles ainsi que des propriétés privées, des cultures, des élevages et des exploitations forestières qui n'aspirent qu'à la tranquillité et au respect. Aussi, à nous d'être des invités discrets en :

- ramassant les restes de notre pique-nique et autres déchets
- tenant notre chien en laisse
- ne faisant pas de feu
- restant sur le sentier balisé
- évitant de marcher dans les cornières en eau, elles servent à la reproduction des crapauds.

La chasse est une activité très pratiquée de septembre à février dans la forêt domaniale des Amognes. Pendant cette période, il est plus prudent de respecter les consignes de sécurité (tenues voyantes...) et de rester sur les sentiers balisés, connus des chasseurs.

Cette balade vous a plu ?

D'autres balades sont aménagées par la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais. Vous pouvez télécharger toutes les fiches sur www.cc-amognescoeurdunivernais.fr ou acheter le livret complet de 14 fiches auprès de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais.

Numéros utiles

Secours : 18 ou 112

Si vous rencontrez des anomalies sur votre passage (erreur ou absence de balisage, décharges sauvages, dégradations, impraticabilité...)

Contactez nous au : 03 86 58 46 22

Balade au Pays des Amognes

La Fermeté



DE CIGOGNE À LA CHAHIÈRE
6A - Parcours moyen

LES USAGES DE CIGOGNE
6B - Parcours moyen